

Décision n° 19-003/Version 5

portant délégation de signature à la Vice-Présidence de recherche

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 consolidé du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la délibération du conseil d'administration n° III.4 en date du 10 septembre 2018 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon ;

DÉCIDE

Article 1. Délégation de signature du Vice-président de recherche

Monsieur Yanick RICARD, Vice-Président de recherche, reçoit délégation à effet de signer, au nom du Président de l'École normale supérieure de Lyon, dans le périmètre de la recherche les actes suivants d'un montant inférieur à 90 000 HT euros ;

Article 1.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - Ses propres ordres de missions
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
- tous les actes, conventions, décisions, rapports et correspondances dans le domaine de la recherche et notamment :
 - les conventions de stage ou d'accueil des élèves et étudiants accueillis au sein des laboratoires de recherche,

- les conventions de prêt ou de mise à disposition de matériel,
- les conventions relatives au financement associées à la recherche et à l'organisation de colloques ou de manifestations,
- les conventions de prestations de services,
- les accords de secret ou de confidentialité,
- les réponses et dépôts de projets dans le cadre d'appels émis par des agences de financement (ANR, Région, Commission européenne,...),
- toutes les conventions associées à la recherche hormis les conventions cadres.
 - les actes relatifs au fonctionnement du Conseil Scientifique et de toute commission relevant de la Vice-Présidence de Recherche ;
 - les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi.

Article 1.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 90 000 euros HT.

Article 2. Délégation de signature accordée à la coordination administrative de la recherche

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique VIAL de Marchi, coordinatrice administrative et financière de la Vice-Présidence de Recherche, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans le périmètre de la recherche, les actes suivants d'un montant inférieur à 25 000 euros HT :

Article 2.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés à la vice-présidence de recherche ou affectés dans une structure de recherche, unité de recherche ou plateforme de recherche dont l'ENS de Lyon est tutelle, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - Ses propres ordres de missions
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
 - les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi;

Article 2.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 3. Délégation de signature accordée aux structures dépendant de la vice-présidence de la Recherche

Délégation de signature est donnée aux directeurs des Laboratoires et en leur absence aux suppléants nommément désignés dans le tableau ci-dessous, à effet de signer, au nom du Président de l'ENS de Lyon, les actes listés ci-dessous dans la limite de leurs attributions et du montant ne dépassant pas 25 000 euros HT :

Sigle	STRUCTURE	NOM	FONCTION	Modifications
CIHAM	Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux	Jean-Louis GAULIN	Directeur- déléataire principal	
		Carlos HEUSCH	Professeur - déléataire suppléant	
		Pierre DIMOYAT	Assistant ingénieur	
EVS	Laboratoire Environnement Ville Société	Jean-Yves TOUSSAINT	Directeur- déléataire principal	
		Hervé PIEGAY	Directeur adjoint- déléataire suppléant	
GATE	Groupe d'Analyse et de Théorie Économique	Sonia PATY	Directeur - déléataire principale	
		TAI DAO	Secrétaire général – déléataire suppléant N° 1	
		Mathieu COUTTENIER	Chercheur contractuel – Suppléant N°2	
CMW	Centre Max Weber	Christine DETREZ	Directeur – déléataire principal	
		Abderrhazag GUERCHOUCHE	Responsable financier N° 1	
IAO	Institut d'Asie Orientale	Béatrice JALUZOT	Directeur – déléataire principale	

		Arnaud NANTA	Directeur adjoint – délégataire suppléant	
ICAR	Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Sandra TESTON- BONNARD	Directrice – délégataire principale	
		Lucie BUJON	Secrétaire générale – délégataire suppléante	
LARHRA	Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes	Bernard HOURS	Directeur – délégataire principal	
		Igor MULLIER	Maître de conférences délégataire suppléant N°1	
		Véronique GRANDJEAN	Secrétaire générale – délégataire suppléante N° 2	
TRIANGLE	Action, discours, pensée politique et économique	Claude GAUTIER	Directeur – délégataire principal	
		Pascal ALLAIS	Secrétaire général – délégataire suppléant N° 1	
		Marie LUCCHI	Assistante ingénieure du CNRS – suppléante N° 2	
CERCC	CERCC Centre d'études et de recherches comparée sur la création	Eric DAYRE	Directeur-délégataire principal	
HISOMA	HISOMA Laboratoire Histoire et Sources des Mondes Antiques	Stéphane GIOANNI	Directeur – délégataire principal	
		Claire FAUCHON	Enseignant chercheur – délégataire suppléante N° 1	
PERSEE	PERSEE	Nathalie FARGIER	Directeur – délégataire principale	
		Eric ASTIER	Responsable du pôle Dél suppl N° 3	

IHRIM	Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités	Olivier BARA	Directeur – délégataire principal	
		Marina MESTRE-ZARAGOZA	Directrice-adjointe – délégataire suppléante n° 1	
		Anne-Laure MOTKIN	SG suppl n° 2	
		Stéphanie DORD-CROUSLE	Responsable-adjointe- Délégataire suppléante n°3	
LLE	Laboratoire de l'Éducation	Patricia LAMBERT	Directrice – délégataire principale	
		Julien BARRIER	Maître de conférence – délégataire suppléant	
ENS Editions	ENS Editions	Isabelle BOUTOUX	Directrice – délégataire principale	
LGL	Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes Environnement	Emanuela MATTIOLI	Directrice – délégataire principale	
		Bruno REYNARD	Directeur adjoint – délégataire suppléant	
CRAL	Centre de Recherche Astrophysique de Lyon	Laurence TRESSE	Directrice – délégataire principale	
		Sandrine RAMAGE	Responsable administrative – délégataire suppléante	
IXXI	Institut Rhônalpin des Systèmes Complexes	Pierre BORGNAT	Directeur – délégataire principal	
		Stéphane GRUMBACH	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	

CBP	Centre Blaise Pascal	Ralf EVARAERS	Directeur – délégataire principal	
		Hervé GILQUIN	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	
		Alexandra GUILLEMINOT	Responsable administrative – délégataire N° 3	
LBMC	Laboratoire de biologie et modélisation de la cellule	Didier AUBOEUF	Directeur – délégataire principal N°1	
		Gaël YVERT	Directeur adjoint	
		Isabelle SERVAIS	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	
CIRI	Centre International de Recherche en Infectiologie	François-Loïc COSSET	Directeur – délégataire principal	
		Nathalie ALAZARD- DANY	Directeur adjoint – délégataire suppléante N°1	
		Cécile MONNIER- OUDIN	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	
		Nathalie JACQUET	Responsable-adjointe du service administratif - délégataire suppléante n° 3	
IGFL	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon	Florence RUGGIERO	Directeur – délégataire principale	
		Frédéric FLAMANT	Directeur adjoint – dél suppléant N°1	
		Fabienne ROGOWSKY	Responsable administrative et	

			financière – délégateur suppléante N°2	
RDP	Laboratoire Reproduction et Développement des Plantes	Teva VERNOUX	Directeur – délégateur principal	
		Gwyneth INGRAM	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1	
		Cindy VIAL	Responsable administrative et financière- délégateur N° 2	
UMPA	Unité de mathématiques pures et appliquées	Alice GUIONNET	Directrice – délégateur principale	
		Jean-Claude SIKORAV	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1	
		Virginia GONCALVES	Responsable administrative et financière – délégateur N° 2	
LIP	Laboratoire de l'Informatique du Parallélisme	Patrick BAILLOT	Directeur – délégateur principal	
		Frédéric VIVIEN	Directeur adjoint – délégateur suppléant N°1	
		Marie BOZO	Responsable administrative et financière – délégateur suppléante N°2	
CHIMIE	CHIMIE	Chantal ANDRAUD	Directrice – délégateur principale	
		David LOFFREDA	Directeur de recherche CNRS – dél suppléant N°1	
		Christophe BUCHER	Directeur adjoint – délégateur suppléant N° 2	
		Damien SEON	Resp adm et financier – dél suppl N°3	
PSMN	Pôle scientifique de numérisation numérique	Hervé GILQUIN	Directeur –	

			délégataire principal	
		Ralf EVERAERS	Dir adjoint – dél suppl N°1	
		Diane BARTHELEMY	Responsable administrative et financière – délégataire suppléante N°2	
SFR BIOSCIENCES – Structure Fédérative	Biosciences -PBES	Jacqueline MARVEL	Directrice – délégataire principale	
		Yann LEVERRIER	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	
		Anaïs JACQUIN	Resp adm et fin – délégataire suppléante N° 2	
		Jean-Louis THOUMAS	Directeur du PBES – délégataire suppléant N° 3	Jusqu'au 31/12/2019
		Tiphaine DOREL	Assistante ingénieure	
	Service ingénierie mécanique	Marc MOULIN	Directeur - délégataire principal	
	MAGASIN DE BIOLOGIE	Didier AUBOEUF	Directeur adjoint – délégataire suppléant N°1	
		Isabelle SERVAIS	Responsable adm et fin– délégataire suppléante N°2	
PHYSIQUE	PHYSIQUE	Thierry DAUXOIX	Directeur – Délégataire principal	
		Patrick OSWALD	Directeur de recherche CNRS – délégataire suppléant N° 1	
		Nadine CLERVAUX	Resp adm et financière dél suppl N°2	
FRE CRMN	Centre de Résonance Magnétique	Guido PINTACUDA	Directeur et délégataire principal	

Article 3.1. Gestion des personnels et gestion administrative

- les autorisations de congés annuels ordinaires ou d'absence des personnels BIATSS ;
- les ordres de mission et leur état de frais le cas échéant, pour le compte de l'ENS de Lyon, des personnels affectés ou missionnés par leur structure, à l'exception de :
 - Ceux à destination des pays identifiés par le MAE comme présentant un risque pour les voyageurs sur la période concernée,
 - Ceux concernant les BIATSS à destination de l'étranger,
 - leurs propres ordres de missions
- les certificats et attestations à caractère reconnaissant
- les certificats administratifs, les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel, véhicule de service, véhicule de location ou d'un taxi.

Article 3.2. Gestion financière

L'engagement juridique, la certification du service fait, l'ordonnancement et la liquidation des dépenses, notamment dans l'application GFC, pour un montant ne dépassant pas 25 000 euros HT.

Article 4. Subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Les délégations de signature prennent fin au plus tard à la fin du mandat du Président de l'ENS de Lyon ou en cas de changement de fonctions des délégataires.

Article 5. Obligations du délégataire

Les délégataires s'engagent à :

- rendre compte au Président de l'ENS de Lyon sans délai, de manière exhaustive et à toute requête, de l'utilisation qu'ils ont faite de sa délégation de signature ;
- produire un spécimen de signature qui sera annexé à la présente décision.

Article 6. Mentions obligatoires

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement, le prénom, nom et la qualité du signataire ainsi que la mention suivante : « Pour le Président et par délégation ».

Article 7. Exécution de la décision

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires et s'applique à compter du 01 janvier 2020.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 16/12/2019

Le Président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

Original :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon.

Publication :

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2019